



RCS : NANCY

Code greffe : 5402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00158

Numéro SIREN : 818 404 477

Nom ou dénomination : A.M.C.R

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2017 sous le numéro de dépôt 6578

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

RUE DU GENERAL FABVIER - BP 30 108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (STANDARD)

RECEPISSE DE DEPOT

CRC
9 RUE GAMBETTA
BP 161
88105 ST DIE DES VOSGES CEDEX

V/REF :
N/REF : 2016 B 158 / 2017-B-6578

Le greffier du tribunal de commerce de Nancy certifie qu'il a reçu le 09/10/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Concernant la société

A.M.C.R
Société par actions simplifiée
293 rue Charles Baudelaire
54770 Dommartin-sous-Amance

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-6578 le 10/10/2017

R.C.S. NANCY 818 404 477 (2016 B 158)

Fait à NANCY le 10/10/2017,
LE GREFFIER ASSOCIE





Société d'Avocats

C R C

Contentieux Rédaction Conseil

Jacques REICHERT

Faculté de Droit de Strasbourg
Ancien Elève de l'Ecole Nationale des Impôts
Spécialiste en Droit Fiscal
Avocat Associé - Barreau d'Epinal

Manuel CONREAU

Faculté de Droit de Nancy
D.E.A. en Droit Privé
Avocat Associé - Barreau d'Epinal

Olivier GIRARDOT

Faculté de Droit de Nancy
Maîtrise en Droit des Affaires
Avocat Associé - Barreau de Nancy

Ludovic VIAL

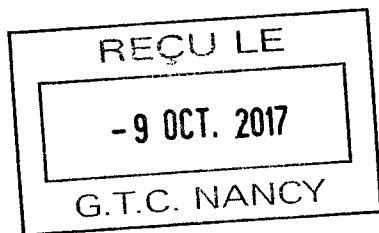
Faculté de Droit de Nancy
D.E.A. en Droit Pénal
D.E.S.S. en Droit Médical
Avocat Associé - Barreau d'Epinal

Sébastien MAURICE

Faculté de Droit de Nancy
Master 2 Droit du travail et de la
protection sociale
Avocat Associé - Barreau d'Epinal

Alexis POIROT

Diplômé de l'UFR de Mathématiques et
d'Informatique de Strasbourg
Ancien élève de l'Ecole Nationale des Impôts
Juriste Consultant, Fiscaliste



OK CAC

TRIBUNAL DE COMMERCE

Registre du Commerce

Rue du Maréchal JUIN

BP 30108

54003 NANCY CEDEX

Saint-Dié, le 4 octobre 2017

Affaire : A.M.C.R
RCS NANCY 818 404 477

N/Réf.: 16-0048 - OG

V/Réf. :

Mon Cher Maître,

Je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt des comptes de la société visée en l'objet, les documents suivants :

- 1 exemplaire du rapport de gestion de l'exercice clos le 31/12/16,
- 1 exemplaire des décisions des associés du 30/06/17,
- 1 exemplaire de la proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/16,
- 1 exemplaire du bilan de l'exercice clos le 31/12/16,
- 1 chèque pour frais de Greffe d'un montant de 45.48 €, libellé à l'ordre du Tribunal de Commerce

Vous souhaitant bonne réception des présentes,

Je vous prie de me croire, Mon Cher Maître,

Votre bien dévoué.

Olivier GIRARDOT

Adresse Postale :

NANCY
17 rue Eugène HUGO
54000 NANCY
Tél : 03.83.30.44.44
Fax : 03.83.32.72.89

SAINT DIE DES VOSGES
9 rue Gambetta-BP 161
88105 SAINT DIE DES VOSGES Cedex
Tél : 03.29.42.12.12
Fax : 03.29.42.12.14

Siège social

E-mail : avocats.crc@wanadoo.fr

GERARDMER
23 bis Boulevard Kelsch
88400 GERARDMER
Tél : 03.29.60.82.11
Fax : 03.29.42.12.14

EPINAL
5 rue Frédéric Chopin
88000 EPINAL
Tél : 03.29.35.28.46
Fax : 03.29.35.28.46

Désignation de l'entreprise	SAS A.M.C.R.		Néant	☐	*
Adresse de l'entreprise	293 rue Charles Baudelaire		54770 DOMMARTIN-SOUS-AMANCE		
Numéro SIRET *	8 1 8 4 0 4 4 7 7 0 0 0 1 5				
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 1		Durée de l'exercice précédent *	0	

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 1 6		0 0 0 0 0	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	012				
	Autres *	014	016				
	Immobilitisations corporelles *	028	030				
	Immobilitisations financières * (1)	040	042	120 000			
Total I (5)		044	048	120 000			
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070	7 000			
	Clients et comptes rattachés *	072	074	662			
	Autres * (3)	080	082				
	Valeurs mobilières de placement	084	086	12 241			
	Disponibilités	092	094				
	Charges constatées d'avance *	096	098	19 903			
	Total II	110	112	139 903			
Total général (I+II)							
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		5 000			
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		3 284			
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		8 284			
	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		95 614			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		3 972			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169		32 032			
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		131 619			
Total général (I + II + III)		180		139 903			
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		86 664	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		120 000	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2017

Page 16

Formulaire obligatoire (article 302, Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.M.C.R.

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 6 J Exercice N-1 clos le 10 0 0 0 0 2 Néant *

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209		210		
	Production vendue	biens	215		214		
		services *	217		218	35 000	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	3	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	35 003	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	10 430	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244		
	Rémunérations du personnel *				250	13 357	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	5 317	
	Dotations aux amortissements *				254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	29 104	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	5 899	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280		
	Produits exceptionnels			(IV)	290		
	Charges financières			(V)	294	1 870	
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	141	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	604	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	3 284	
	B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	3 284	314
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	604	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	141	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprise nouvelles (44, sexies)	986		Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987		
DÉDUCTIONS	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989		
	Divers (44, quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	4 029	354
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
DÉFICITS	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	4 029	372

En Euros.

CFGs

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Informatique

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.C.R.

31/12/2016

Détail des réintégrations diverses		
Majoration retard		141
Total des réintégrations diverses	330	141

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.C.R.

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles									
	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482	120 000	484		486	120 000	120 000
TOTAL		490		492	120 000	494		496	120 000	120 000

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme			
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591			
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.C.R.

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	7 000
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	688
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2017

Page 20

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET

8 1 8 4 0 4 4 7 7 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A.M.C.R.

ADRESSE (voie)

293 rue Charles Baudelaire

CODE POSTAL

54770

VILLE

DOMMARTIN-SOUS-AMANCE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

2

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mme

Nom patronymique

ROLLINGER

Prénom(s)

Aude

Nom marital

MELLARD

% de détention

55.00

Nb de parts ou actions

275

Naissance :

Date

010378

N° Département

54

Commune

NANCY

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

293

Voie

rue Charles Baudelaire

Code postal

54770

Commune

DOMMARTIN-SOUS-AMANCE

Pays

France

Titre (2)

M

Nom patronymique

ROLLINGER

Prénom(s)

Cyril

Nom marital

% de détention

45.00

Nb de parts ou actions

225

Naissance :

Date

120380

N° Département

54

Commune

NANCY

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

245

Voie

rue Charles Baudelaire

Code postal

54770

Commune

DOMMARTIN-SOUS-AMANCE

Pays

France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01022016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD	
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS A.M.C.R.		293 rue Charles Baudelaire	
SIRET	8 1 8 4 0 4 4 7 7 0 0 0 1 5	54770 DOMMARTIN-SOUS-AMANCE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 15%	4 029	Déficit
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
PV exonérées (art. 238 quindecies)					
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CFGS 1 Parc d'activités BP 93085 - SAINT-MICHEL/MEURTHE 88100 ST DIE Tél: 03.29.58.00.00		Tél:	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA Tél:		Date: 30/03/2017 Lieu: DOMMARTIN-SOUS-AMANCE Qualité et nom du signataire: Présidente Signature: MELLARD Aude	

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2017

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions		e		
autres que celles visées en (a),		f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	
1	2	3	4	5	6	7	8
Mme ROLLINGER Aude Présidente 293 rue Charles	275	2016	10 886				
54770 DOMMARTIN-SOUS-AMANCE							
M ROLLINGER Cyril 245 rue Charles Baudelaire	225						
54770 DOMMARTIN-SOUS-AMANCE							

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	13 357	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

QUADRATUS Informatique

ANNEXE

Exercice du 01/02/2016 au 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 139 902.87 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 35 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 3 284.05 Euros .

L'exercice a une durée de 11 mois, couvrant la période du 01/02/2016 au 31/12/2016 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Prise de participation de la SAS VIDERE pour 120 000 euros.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/02/2016 au 31/12/2016

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations			120 000
TOTAL			120 000
TOTAL GENERAL			120 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			120 000	120 000
TOTAL			120 000	120 000
TOTAL GENERAL			120 000	120 000

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	7 000	7 000	
Taxe sur la valeur ajoutée	662	662	
TOTAL	7 662	7 662	

ANNEXE

Exercice du 01/02/2016 au 31/12/2016

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	95 614	8 950	38 317	48 348
Fournisseurs et comptes rattachés	3 972	3 972		
Personnel et comptes rattachés	1 500	1 500		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 616	3 616		
Impôts sur les bénéfices	604	604		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 312	6 312		
Autres dettes	20 000	20 000		
TOTAL	131 619	44 955	38 317	48 348
Emprunts souscrits en cours d'exercice	100 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 386			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000		500		500

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 972
Total	3 972

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		20 650
Intérêts non échus sur emprunt	20 650	
Total (1)		20 650

Engagements reçus

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	10
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	10
Permanence ou changement de méthodes	10
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	11
Etat des amortissements	11
Etat des provisions	11
Etat des échéances des créances et des dettes	11
Composition du capital social	12
Charges à payer	12
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	12

NA = Non Applicable NS = Non significative

A.M.C.R
Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 €
Siège Social : 293, Rue Charles BAUDELAIRE
54770 DOMMARTIN S/ AMANCE
RCS NANCY 818 404 477

DECISIONS DES ASSOCIES DU 30 JUIN 2017

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2016**

DEUXIEME DECISION

Les associés approuvent la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de 3 284 € de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3 284 €
------------------------	---------

A la réserve légale	500 €
---------------------	-------

Le solde soit 2 784 euros, en totalité au compte « autres réserves » qui s'élève à la somme de 2 784 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 8 284 €.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous indiquons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
Le Président



A.M.C.R
Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 €
Siège Social : 293, Rue Charles BAUDELAIRE
54770 DOMMARTIN S/ AMANCE
RCS NANCY 818 404 477

DECISIONS DES ASSOCIES
DU 30 JUIN 2017

Les soussignés :

1. Monsieur Cyril ROLLINGER

Demeurant 245, Rue Charles BAUDELAIRE
54770 DOMMARTIN S/ AMANCE

2. Madame Aude MELLARD née ROLLINGER

Demeurant 293, Rue Charles BAUDELAIRE
54770 DOMMARTIN S/ AMANCE

Après avoir exposé :

1/ Qu'ils sont les seuls actionnaires de la Société par Actions Simplifiée dénommée A.M.C.R dont le siège social est à DOMMARTIN S/ AMANCE (54770), 293 Rue Charles Baudelaire immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY, sous le numéro 818 404 477 et dont le capital de 5.000,00 € est divisé en 500 actions réparties ainsi qu'il suit :

1/ Monsieur Cyril ROLLINGER	225 actions
2/ Madame Aude MELLARD née ROLLINGER	275 actions

Soit au total 500 actions

2/ Que l'article 27 des statuts de la société prévoit que les décisions collectives peuvent s'exprimer dans un acte sous seing privé signé par tous les associés.

CR *AN*

Reconnaissant que le Président de la SAS les a régulièrement invités à prendre les décisions qui suivent par voie d'unanimité dans un acte, qu'à cette fin ils ont eu en leur possession et ont pu prendre connaissance de tous les documents nécessaires à leur bonne information, le tout conformément aux statuts.

Décident à l'unanimité ce qui suit :

- D'approuver le rapport de gestion, ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 tels qu'ils sont présentés dans le rapport du président et qui font apparaître, pour ledit exercice, un bénéfice de 3 284 €.
- D'approuver les opérations traduites par ces comptes et accomplies par le président au cours de l'exercice écoulé.
- De donner quitus entier au président de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.
- D'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière :

Bénéfice de l'exercice	3 284 €
------------------------	---------

A la réserve légale	500 €
---------------------	-------

Le solde soit 2 784 euros, en totalité au compte « autres réserves » qui s'élève à la somme de 2 784 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 8 284 €.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous indiquons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

- De désigner un Commissaire aux comptes
- Autorisations à donner au Président

PREMIERE DECISION

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la présidence approuvent les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2016, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, ils donnent à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

Les associés approuvent la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de 3 284 € de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3 284 €
------------------------	---------

A la réserve légale	500 €
---------------------	-------

Le solde soit 2 784 euros, en totalité au compte « autres réserves » qui s'élève à la somme de 2 784 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 8 284 €.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous indiquons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

TROISIEME DECISION

Les associés prennent acte qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, désignent, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- **Le Cabinet BATT AUDIT** sis 25 rue du Bois de la Champelle - 54500 VANDOEUVRE LES NANCY, en qualité de Commissaire aux comptes.

Le Commissaire aux comptes a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et n'était frappé d'aucune mesure ou incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

CINQUIEME DECISION

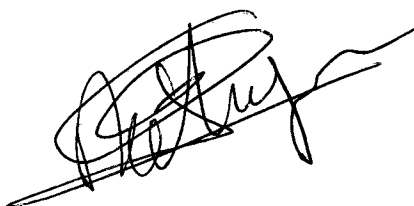
Les associés autorisent Madame Aude MELLARD, ès-qualité à procéder au remboursement du crédit vendeur consenti au profit de notre Société aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26/05/2016 et ce à hauteur de 20 000 euros.

SIXIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations d'actionnaires, tenu au siège social.

Monsieur Cyril ROLLINGER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Cyril Rollinger', written over a horizontal line.

Madame Aude MELLARD née ROLLINGER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Aude Mellard', written over a horizontal line.

A.M.C.R
Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 €
Siège Social : 293, Rue Charles BAUDELAIRE
54770 DOMMARTIN S/ AMANCE
RCS NANCY 818 404 477

RAPPORT DE GESTION ANNUEL DU PRESIDENT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Madame, Monsieur,

La soussignée Aude MELLARD, Présidente de la société A.M.C.R, Société par Actions Simplifiée, au capital de 5 000 €, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice écoulé ;

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2016, l'activité de la Société a été la suivante :

Il s'agit du 1^{er} exercice social clos par la Société. Il a eu une durée exceptionnelle de 11 mois et n'est donc pas significatif. Nous vous rappelons que la Société a acquis l'ensemble des titres composant le capital social de la Société VIDERE.

La Société en sa qualité d'Holding animatrice assure la direction de la Société VIDERE pour en être Présidente et conduit ainsi directement sa politique.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Notre activité est directement liée à celle de notre filiale, la Société VIDERE.

Nous restons attentifs à d'éventuelles possibilités de croissance externe afin de trouver des synergies pour assurer le développement de la Société.

Nous proposons de procéder au remboursement du crédit vendeur qui nous a été consenti à hauteur de 20 000 euros.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2016, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement significatif n'est à signaler.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

- Activité des filiales et participations :

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats de la filiale de notre société :

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

1/ Notre filiale, la société VIDERE, Société par actions simplifiée au capital de 19 500 €, dont le siège social est à NANCY (54), Rue Raymond Pinchard - Valparc -Bâtiment A, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 437 890 742, dont notre société détient 1 950 actions sur les 1 950 composant son capital, a dégagé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les chiffres suivants :

- *Chiffre d'affaires : 662 230 € contre 545 281 € lors de l'exercice précédent,
- *Traitements et salaires : 33 642 € contre 68 109 € lors de l'exercice précédent,
- *Charges d'exploitation : 614 633 € contre 631 163 € pour l'exercice précédent,
- *Résultat d'exploitation : 48 350 € contre - 84 383 € lors de l'exercice précédent,
- *Résultat courant avec impôts, tenant compte du solde de 35 € des produits et frais financiers, il s'établit à 48 384 € contre -84 810 € pour l'exercice précédent
- *Bénéfice de l'exercice : 48 120 € contre un bénéfice de 191 080 € pour l'exercice précédent.

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

La Société a changé d'actionnariat au cours de l'exercice. Après la cession de l'activité d'implants intraoculaires la Société a axé tous ses efforts sur le matériel.

Efforts sur le plan commercial tant réel que digital. Les mesures prises ont porté leurs fruits puisque le chiffre d'affaires a progressé de plus de 20 %.

Dans le même temps nous avons contenu et même réduit nos charges d'exploitation.

Le résultat est donc bénéficiaire consolidant ainsi les capitaux propres de la Société.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Nous envisageons de déménager pour intégrer des locaux plus vastes et mieux adaptés à notre activité.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L 232-1 du Code de commerce et compte tenu de l'activité de la Société, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

INFORMATIONS RELATIVES AU CICE

NEANT

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture du dernier exercice, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

Exercice clos le 31 décembre 2016

Date échéance	Solde des dettes fournisseurs à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs à 60 jours	Solde des dettes fournisseurs à 90 jours	Solde des dettes fournisseurs à 120 jours
2016	/	/	/	/

Bien que l'obligation ne soit applicable qu'à compter des exercices ouverts au 01/07/2016, il est précisé en application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce que les délais de paiement du poste créances clients étaient les suivants au 31 décembre 2016.

Exercice clos le 31 décembre 2016

Date échéance	Solde des créances clients à 30 jours	Solde des créances clients à 60 jours	Solde des créances clients à 90 jours	Solde des créances clients à 120 jours
2016	7 000 €	/	/	/

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires s'est élevé à 35 000 €.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 13 357 €.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 5 317 €.

La Société ne compte aucun salarié.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 29 104 €.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice 5 899 €.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de – 1 870 € des produits et frais financiers, il s'établit à 4 029 €.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -141 €.
- d'un impôt sur les sociétés de 604 €.

l'exercice clos le 31 décembre 2016 se traduit par un bénéfice de 3 284 €.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 3 284 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	3 284 €
A la réserve légale	500 €

Le solde soit 2 784 euros, en totalité au compte « autres réserves » qui s'élèverait à la somme de 2 784 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèveraient à la somme de 8 284 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention réglementée visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions de l'article L 227-9-1 du Code de Commerce, la Société est désormais tenue de procéder à la désignation d'un commissaire aux comptes.

Nous vous proposons la candidature du :

- **Cabinet BATT AUDIT** sis 25 rue du Bois de la Champelle - 54500 VANDOEUVRE LES NANCY.

La désignation d'un ou de plusieurs commissaires aux comptes suppléants n'est requise que si le commissaire aux comptes titulaire désigné est une personne physique ou une société unipersonnelle (c. com. art. L. 823-1, al. 2 modifié).

En l'espèce, notre Société n'est pas tenue de désigner un Commissaire aux comptes suppléant.

Nous vous rappelons que le Commissaire aux comptes est désigné pour une durée de 6 exercices et que son mandat expirerait donc à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022.

Les attributions, conditions de rémunération, responsabilité et incompatibilités du Commissaire aux comptes sont définies aux articles L 820-1 et suivants du Code de Commerce.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat n'arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Votre président vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Président

